



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 février 2020

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 février 2020 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	conseillère	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairresse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	conseiller	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 22 janvier 2020
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Ressourcerie des Frontières - Cautionnement
 - 4.2.2 CIARC
 - 4.2.2.1 Nomination du directeur général
 - 4.2.2.2 Embauche du consultant
 - 4.2.2.3 Aide financière – Résolution CM2019-09-173
 - 4.2.3 Avis gouvernemental – Règlement modifiant le SADD – Règlement n° 6-25.3
 - 4.2.4 Fin du projet – Interconnexion Québec-New Hampshire
 - 4.2.5 Offre de services – L’expression nature (L’efficacité passe par une meilleure communication)
 - 4.2.6 Entente de développement culturel 2020 - Investissements

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Affectation des soldes non utilisés – Exercice financier 2019
 - 5.4 New Hampshire Charitable Foundation – Forêt Hereford
- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
- 6.1 Projet Pieridae-Goldboro
 - 6.2 Entente InterMRC modifiant l'entente InterMRC conclue le 26 novembre 1999 créant une régie intermunicipale (Récup-Estrie)
- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
- 8.0 AVIS DE MOTION**
- 8.1 Règlement n° 4-026 (2020) fixant la date et la vente de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.0 RÈGLEMENT**
- 9.1 **Présentation et dépôt** du règlement no 4-026 (2020) fixant la date de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
- 10.1 Rapport annuel de la MRC
- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 12 février 2020
 - 11.1.2 Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis
 - 11.1.3 Appui à la MRC de la Jacques-Cartier – *Loi sur les ingénieurs*
 - 11.1.4 Appui à la MRC Brome-Missisquoi – Changements législatifs – Fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction
 - 11.1.5 Appui à la candidature de la Ville de Sherbrooke – 58^e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2023
 - 11.1.6 Régionalisation du Service d'animation estival (SAE) – Municipalité de St-Herménégilde
 - 11.2 Comité sur les ressources naturelles et l'environnement
 - 11.2.1 Compte-rendu du 5 février 2020
 - 11.2.2 Dépôt du projet de restauration du marais de la Meder au Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques du MELCC
 - 11.2.3 MRC Brome-Missisquoi – Contestation de la contribution financière à titre de compensation exigée par le MELCC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.2.4 Étude de faisabilité pour un modèle d'écocentre viable
- 11.2.5 Concours Inspiration MMQ en gestion des risques 2019 - Projet
- 11.3 Comité régional de développement économique
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 4 février 2020
- 11.4 Comité régional consultatif agricole
 - 11.4.1 Compte rendu de la rencontre du 29 janvier 2020
- 11.5 Comité régional du développement des communautés
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 12 février 2020
 - 11.5.2 Étude sur les besoins de logement
 - 11.5.2.1 Offre de services – Observatoire estrien en développement des communautés (OEDC)
 - 11.5.2.2 Membership institutionnel
 - 11.5.2.3 Soutien financier de la MRC
 - 11.5.3 Aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook
 - 11.5.4 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1A – Demande d'aide financière

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 CAB Express

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC
 - 14.1.2 Soirée Hommage à l'entrepreneuriat et au développement

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet suppléant, Monsieur Simon Madore, qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher et le directeur des finances Kevin Roy sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Monsieur Bernard Marion, préfet est absent à l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-02-38

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2020-02-39

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 22 janvier 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 22 janvier 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES - CAUTIONNEMENT

Information est donnée que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé, le 11 février dernier, la MRC à se porter caution de la Ressourcerie des Frontières dans le cadre de son refinancement avec le Mouvement Desjardins. Le montant de financement sera inférieur au montant présenté l'automne dernier, les prêts à court terme ayant été exclus. Les municipalités membres sont invitées à transmettre la copie signée de leur entente de renouvellement ainsi que leur paiement à la Ressourcerie, s'il y a lieu.

4.2.2 CIARC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2.1 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Information est donnée à l'effet que le conseil d'administration du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) a procédé à la nomination de Monsieur Anthony Laroche, agronome à titre de directeur général. Il remplace Monsieur Félix Turbide, agronome à cette fonction.

4.2.2.2 EMBAUCHE DU CONSULTANT

Information est donnée à l'effet que le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) a confié un mandat de consultant à Monsieur Nicos Keable Vézina, agronome, MBA, Gestion de projets et stratégie organisationnelle dans le dossier de Ferme 2.0.

4.2.2.3 AIDE FINANCIÈRE – RÉSOLUTION CM2019-09-173

Information est donnée que le projet initialement présenté de 100 000 \$ par le CIARC est maintenant de plus de 130 000 \$. La recherche de partenaires financiers se poursuit. Des informations supplémentaires sur le montage financier seront demandées au CIARC, toutefois les élus du conseil de la MRC souhaitent maintenir l'engagement pris aux termes de la résolution CM2019-09-173 à cet effet.

4.2.3 AVIS GOUVERNEMENTAL – RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD – RÈGLEMENT N° 6-25.3

La MRC de Coaticook a adopté en novembre dernier un projet de règlement n° 6-25.3 en vue de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC. Le projet vise à modifier le périmètre d'urbanisation de Compton ainsi que les territoires incompatibles aux activités minières associées, à autoriser la construction de résidences en zone de réserve à Dixville et à apporter diverses petites modifications ou corrections à des erreurs cléricales ou incohérences. Aux termes de la résolution CM2019-11-235 et conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) la MRC a demandé l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur son projet de règlement. À la lumière de l'analyse et suite à la consultation de divers ministères, certains éléments du projet de la MRC ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales. Diverses possibilités seront présentées lors de la prochaine rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire.

4.2.4 FIN DU PROJET – INTERCONNEXION QUÉBEC – NEW HAMPSHIRE

Hydro-Québec a mis fin au projet d'interconnexion Québec-New Hampshire. Le projet avait obtenu toutes les autorisations nécessaires au projet au Québec, mais celui-ci s'est vu refusé les autorisations nécessaires au New Hampshire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.5 OFFRE DE SERVICES – L'EXPRESSION NATURE (L'EFFICACITÉ PASSE PAR UNE MEILLEURE COMMUNICATION)

Une offre de services professionnels de Nancy Allaire Communications pour la conférence «Communiquez et propulsez votre passion !» fut présentée aux membres du comité administratif lors de leur dernière rencontre. Les membres du CA ont invité Nancy Allaire Communications à déposer une offre de services professionnels pour un coaching au lieu d'une conférence. L'offre de services professionnels L'expression nature pour un coaching personnalisé est donc présentée. Les élus préfèrent laisser le soin à chacun de s'inscrire personnellement ou non.

CM2020-02-40

4.2.6 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020 - INVESTISSEMENTS

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel ;

ATTENDU que l'entente de développement culturel (EDC) est le moyen pour le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et les municipalités locales et régionales d'arrimer leurs actions en culture sur les territoires ;

ATTENDU que ce partenariat permet le financement ainsi que la réalisation de projets qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU que l'EDC vise principalement à soutenir des actions structurantes et innovantes qui démontrent une retombée citoyenne significative (soutien de projets dont les bénéficiaires prioritaires sont les citoyens) ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-11-251 le conseil de la MRC a approuvé la liste des projets qui seront financés dans le cadre de l'entente de développement culturel en 2020 et s'est engagé avec le milieu à soutenir financièrement les projets présentés pour un montant de 56 206 \$;

ATTENDU que la convention d'aide financière du ministère doit donc être modifiée par un avenant à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'avenant 2019-2020 à la convention d'aide financière 2017-2020 (DAF 527185, 527181) dans le cadre du Programme Aide aux initiatives de partenariat et en fait comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'avenant 2019-2020 à la convention d'aide financière 2017-2020 (DAF 527185, 527181) dans le cadre du Programme Aide aux initiatives de partenariat tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le préfet à le signer au nom de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 732 518,05 \$ payés au 19 février 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 457 106,47 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 457 106,47 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour le mois de janvier, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.3.1 APPROPRIATION DES SOLDES NON UTILISÉS - EXERCICE FINANCIER 2019

Point reporté en mars.

Madame Marie-Ève Breton et Monsieur Gérard Duteau étant administrateurs de Forêt Hereford Inc., ceux-ci se retirent momentanément des délibérations du Conseil de la MRC. Il est 20h00.

CM2020-02-42

5.4 NEW HAMPSHIRE CHARITABLE FOUNDATION - FORÊT HEREFORD

ATTENDU que la New Hampshire Charitable Foundation a approuvé un transfert d'un montant de 50 115 US \$ pour supporter les coûts annuels pour 2020 en marge des opérations de Forêt Hereford Inc. ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'intégralité de ces fonds est destinée à Forêt Hereford Inc., mais transite par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook déposera sur réception la somme reçue dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de transférer intégralement en fonds canadiens le montant reçu et le taux de change à Forêt Hereford Inc., les sommes versées par la New Hampshire Charitable Foundation pour supporter les frais inhérents aux déplacements dans le cadre d'un projet de forêt de Forêt Hereford ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Réjean Masson	1	2,38		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	41/44	94,83 %	0	0

ADOPTION

Madame Marie-Ève Breton et Monsieur Gérard Duteau se joignent de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 20h04.

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE

6.1 PROJET PIERIDAE-GOLDBORO

La compagnie albertaine Pieridae Energy Ltd aurait un projet d'extraire du gaz naturel en Alberta et de l'exporter à partir d'un terminal situé à Goldboro, en Nouvelle-Écosse. Le promoteur prévoirait utiliser le réseau de pipeline canadien



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

et d'acheminer le gaz jusqu'à la frontière par East Hereford. Le bureau de l'Honorable Marie-Claude Bibeau a été interpellé à cet effet, de même que la municipalité d'East Hereford. Une soirée d'information par un groupe d'opposants s'est tenue à Coaticook récemment. Pour l'instant très peu de détails officiels sont disponibles.

CM2020-02-43

6.2 ENTENTE INTERMRC MODIFIANT L'ENTENTE INTERMRC CONCLUE LE 26 NOVEMBRE 1999 CRÉANT UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE (RÉCUP-ESTRIE)

ATTENDU que les MRC du Val-Saint-François, de Memphrémagog, des Sources, du Haut-Saint-François, de Coaticook et la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente inter-MRC en novembre 1999 créant une régie intermunicipale (la Régie de récupération de l'Estrie), laquelle fut modifiée à quelques reprises ;

ATTENDU que les membres ont convenu de revoir le mode de votation pour la prise de décision et de modifier le terme de l'entente ainsi que sa période de renouvellement ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet d'entente modifiant l'entente InterMRC conclue le 26 novembre 1999 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'Entente modifiant l'entente InterMRC conclue le 26 novembre 1999, telle que présenté ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer ladite entente au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT NO 4-026 (2020) FIXANT LA DATE DE LA VENTE ET D'ADJUDICATION DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement sera adopté conformément à l'article 1026 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et celui-ci aura pour objet de modifier la date de la journée annuelle de vente pour défaut de paiement des taxes et adjudication par la MRC. Celle-ci sera dorénavant fixée au premier jeudi de décembre au lieu du deuxième jeudi de novembre.

9.0 RÈGLEMENTS

9.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO 4-026 (2020) FIXANT LA DATE DE LA VENTE ET DE L'ADJUDICATION DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément aux articles 445 et 1026 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et celui-ci aura pour objet de modifier la date de la journée annuelle de vente pour défaut de paiement des taxes et adjudication par la MRC. Celle-ci sera dorénavant fixée au premier jeudi de décembre au lieu du deuxième jeudi de novembre. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée (le coût, le mode de paiement et le mode de financement ne sont pas applicables). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2020-02-44

10.1 RAPPORT ANNUEL DE LA MRC

ATTENDU que le conseil prend en compte le tout premier rapport annuel de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un bilan des actions réalisées en 2019 et d'un outil de diffusion des valeurs et objectifs de la MRC comme organisation ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport annuel de la MRC de Coaticook pour l'année 2019, tel que présenté ;
- ▶ d'en faire parvenir une copie à l'ensemble des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 12 février 2020.

CM2020-02-45

11.1.2 APPUI À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – PÉRENNITÉ DES FONDS NÉCESSAIRES EN LIEN AVEC LA LÉGALISATION DU CANNABIS

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, plus particulièrement la ministre de la Sécurité publique, afin qu'elle effectue les démarches nécessaires auprès de ses collègues visant à pérenniser l'aide financière liée à la légalisation du cannabis aux municipalités et aux MRC ;

ATTENDU que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018 ;

ATTENDU que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant la Société québécoise du cannabis* (RLRQ, c. C-5.3) (ci-après la SQDC) ;

ATTENDU que, suite aux représentations des unions municipales, les municipalités et les MRC se sont vues octroyer une aide financière afin de les soutenir dans la mise en œuvre d'actions visant à sensibiliser la population à l'égard des interdictions et à la réglementation liées à la consommation du cannabis ;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de ladite loi, le gouvernement du Québec a autorisé la mise en place de la SQDC, laquelle assure la vente légale et responsable du cannabis dans une perspective de la protection de la santé ;

ATTENDU que la SQDC, une filiale de la *Société des alcools du Québec* (SAQ), encaisse des recettes importantes à long terme alors que la responsabilité de la réglementation locale et la sensibilisation du public à ce sujet relèvent des municipalités locales ;

ATTENDU que, le 30 novembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) avait déposé un mémoire relatif au projet de loi 157 intitulé «*Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*» ;

ATTENDU que ledit mémoire de la FQM formulait 6 recommandations, entre autres et notamment les deux premières :

- o Établir avec les municipalités un processus de répartition équitable des revenus de la vente du cannabis, où chaque niveau de gouvernement récolterait 33% du montant total des revenus engendrés et qui permettrait aux municipalités d'exécuter efficacement leurs nouvelles responsabilités en matière d'encadrement du cannabis ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

et

- o Adopter un amendement au projet de loi, à l'article 23.31, qui viendrait ajouter aux fins pour lesquelles le fonds des revenus provenant de la vente de cannabis peut être utilisé, la suivante : «*la compensation aux municipalités des coûts associés à la légalisation du cannabis*» ;

ATTENDU que les municipalités et les MRC du Québec sont des gouvernements de proximité et imputables auprès de leurs commettants ;

ATTENDU que le milieu municipal est en mesure de relever de nombreux défis auprès leur population locale étant donné qu'il la connaît bien et qu'il est alors en mesure de réaliser des interventions et des actions de façon plus microscopique, notamment par de la prévention et de la sensibilisation auprès de la population plus vulnérable ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, plus particulièrement la ministre de la Sécurité publique, afin qu'elle effectue les démarches nécessaires auprès de ses collègues visant à pérenniser l'aide financière liée à la légalisation du cannabis aux municipalités et aux MRC ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2020-02-46

**11.1.3 APPUI À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER – LOI SUR
LES INGÉNIEURS**

ATTENDU que la MRC de La Jacques-Cartier sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec visant la modification des paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* (RLRQ, c. I-9) afin que les seuils soient revus de façon significative à la hausse et qu'en deçà des nouveaux seuils, les travaux puissent être exécutés par d'autres professionnels que des membres de l'Ordre des ingénieurs ;

ATTENDU que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceaux, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas ;

ATTENDU que les travaux supérieurs à ces montants exigent de déposer des plans et devis scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs ;

ATTENDU que de nombreux travaux mineurs ou de réfection pourraient être réalisés sans le dépôt de plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs ;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir à la hausse, de façon significative, les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et citoyens ;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités, par ses résolutions CA- 2010-10-02/24, CA-2013-12-06/8 et CA-2018-04-12/10, réclamait que cet article 2, n'ayant pas été modifié **depuis 1973** le rendant ainsi non approprié au contexte municipal actuel, soit modifié pour tenir compte de celui-ci ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de La Jacques-Cartier dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec visant la modification des paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* (RLRQ, c. I-9) afin que les seuils soient revus de façon significative à la hausse et qu'en deçà des nouveaux seuils, les travaux puissent être exécutés par d'autres professionnels que des membres de l'Ordre des ingénieurs ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-47

11.1.4 APPUI À LA MRC DE BROME-MISSISQUOI – CHANGEMENTS LÉGISLATIFS – FIXATION DES AMENDES EN FONCTION DE LA GRAVITÉ OU DE L'ÉTENDUE D'UNE INFRACTION

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi et la MRC de la Haute-Yamaska sollicitent l'appui de la MRC dans leurs démarches auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que soient modifiés les articles 455 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 369 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) de manière à permettre la possibilité pour une municipalité d'imposer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction ;

ATTENDU que la MRC La Haute-Yamaska a initié une demande d'appui afin de demander au Gouvernement du Québec des modifications au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les cités et villes* relativement à la fixation des amendes ;

ATTENDU que les balises prévues aux actuels articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* ne permettent pas la possibilité pour une municipalité d'imposer une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction ;

ATTENDU que cela peut entraîner une iniquité dans plusieurs situations, notamment en matière environnementale ;

ATTENDU que l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit une modulation des amendes en fonction de la gravité et de l'étendue de l'infraction décrite, soit en fonction de la superficie qui a fait l'objet d'abattage illégal d'arbres ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi et la MRC de la Haute-Yamaska dans leurs démarches auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que soient modifiés les articles 455 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 369 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) de manière à permettre la possibilité pour une municipalité d'imposer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'union des municipalités du Québec (UMQ) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-48

11.1.5 APPUI À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SHERBROOKE – 58^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2023

ATTENDU que la Ville de Sherbrooke sollicite l'appui de la MRC de Coaticook à sa candidature pour l'obtention de la 58^e Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2023 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que Sherbrooke dispose de toutes les ressources nécessaires pour accueillir de façon grandiose cet événement et que les athlètes ainsi que les accompagnateurs y vivront une expérience inoubliable ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'appuyer la candidature de la Ville de Sherbrooke pour l'obtention de la 58^e Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2023.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-49

11.1.6 RÉGIONALISATION DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE)- MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU qu'en juin 2018, la MRC de Coaticook a amorcé une démarche afin de se doter d'un Plan de développement en loisir (PDL) en cohérence avec le plan d'action de sa planification stratégique 2018-2023 et dans le but d'effectuer une mise à jour de la politique loisir réalisée en 2005 ;

ATTENDU que suite à une démarche participative, significative et utile pour la MRC, l'ensemble des 12 municipalités, leurs nombreux partenaires de loisir et les bénévoles sur le terrain, certains constats et enjeux se sont imposés ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté le Plan de développement en loisir (PDL) de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2019-08-157 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU les divers moyens afin d'assurer la mise en œuvre dudit PDL ont été discutés plus d'une fois ;

ATTENDU que suite aux discussions lors de la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC ainsi qu'au Comité régional de développement, le conseil de la MRC a adopté à l'unanimité une version révisée du Plan d'action du PDL aux termes de la résolution CM2019-11-248 ;

ATTENDU que l'une des actions du plan d'action est de «Développer une offre de service régionale d'animation estivale» et ce, dès 2020 ;

ATTENDU que les membres du CA ont reçu, à même leur convocation, une copie de la résolution 2020-02-03-08 de la municipalité de Saint-Herménégilde et n'en requièrent pas la lecture ;

ATTENDU que par cette résolution, la Municipalité indique qu'elle :

- maintiendra son service d'animation estival pour les jeunes de son territoire ;
- ne contribuera pas financièrement à l'inscription des jeunes de son territoire qui désireraient s'inscrire aux services d'animation estival régional ;

ATTENDU que le préfet et la direction générale ont rencontré des représentants de la Municipalité ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le maire de Saint-Herménégilde Monsieur Gérard Duteau demande toutefois que les animateurs qui seront embauchés par sa Municipalité pour la saison estivale puissent bénéficier de la même formation qui sera dispensée par la MRC et au même tarif ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appliquer la même surtarification aux enfants provenant de Saint-Herménégilde que ceux provenant de l'extérieur de la MRC ;
- ▶ de ne pas faire de détour au niveau du transport, s'il y a lieu les participants de Saint-Herménégilde devront se rendre par leurs propres moyens aux points de services déjà établis ;
- ▶ de n'offrir aucun soutien au service d'animation estival de Saint-Herménégilde et il n'y aura aucun remboursement de quote-part ;
- ▶ d'offrir à la municipalité de Saint-Herménégilde la possibilité que leur personnel se joindre au personnel du camp régional et suivre la formation qui sera dispensée au même coût. ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité de Saint-Herménégilde.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 FÉVRIER 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook du 5 février 2020.

CM2020-02-50

11.2.2 DÉPÔT DU PROJET DE RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER AU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DU MELCC

ATTENDU que le marais de la Méder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-09-184, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec le ministère pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Méder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-09-185, la MRC de Coaticook a accepté une offre de services de Canards illimités pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du marais de la Méder, au coût de 28 903,81 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que le coût de réalisation du concept d'aménagement, incluant les plans et devis, sera acquitté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU que l'estimé préliminaire de Canards illimités pour les travaux d'aménagement est de 192 551,45 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que les travaux sont admissibles à une aide financière du volet 2 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de déposer avant le 31 mars 2020, une demande d'aide financière du volet 2 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration du marais de la Méder et autoriser Madame Marie-Claude Bernard, coordonnatrice de l'aménagement à signer tous documents nécessaires ou utiles à cet effet au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-51

11.2.3 MRC BROME-MISSISQUOI – CONTESTATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION EXIGÉE PAR LE MELCC

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques afin que celle-ci soit exemptée du paiement de contribution financière conformément à l'article 2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) car les travaux prévus dans la branche 4 du cours d'eau Swennen visent exclusivement à améliorer les fonctions écologiques d'un cours d'eau agricole dégradé ;

ATTENDU que la branche 4 du cours d'eau Swennen est ciblée dans le cadre du projet «Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi», réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC ;

ATTENDU que les travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats ;

ATTENDU que les travaux visent à aménager une zone de sédimentation, une zone filtrante et des plantations arbustives en rive dans un cours d'eau agricole ;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation ministérielle a été déposée au MELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen ;

ATTENDU la réception d'un avis de contribution financière du MELCC le 17 octobre 2019 estimant que les travaux affecteront une superficie de 540 m² de milieu humide et hydrique selon l'article 6 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) et qu'une compensation financière de 23 873,40 \$ est exigée d'ici le 17 novembre 2019 ;

ATTENDU que l'article 2 du RCAMHH stipule que les travaux qui visent à améliorer les fonctions écologiques d'un milieu humide ou hydrique sont soustraits au paiement d'une contribution financière exigible en vertu du premier alinéa de l'article 46.0.5 de la Loi pour compenser l'atteinte à des milieux humides et hydriques ;

ATTENDU que les travaux d'entretien de cours d'eau agricole n'incluant aucune bonification environnementale sont présentement approuvés en 30 jours, sans frais, suite au dépôt d'un avis préalable ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-01-30 la MRC de Coaticook appuyait la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que celui-ci procède à une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la Loi n°132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que des modifications à la loi ont été annoncées par le ministre de l'Environnement ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques afin que celle-ci soit exemptée du paiement de contribution financière conformément à l'article 2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) car les travaux prévus dans la branche 4 du cours d'eau Swennen visent exclusivement à améliorer les fonctions écologiques d'un cours d'eau agricole dégradé ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-52

11.2.4 ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN MODÈLE D'ÉCOCENTRE VIABLE

ATTENDU le Fonds municipal vert (FMV) est un programme offert par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui offre aux municipalités québécoises du financement et des services de partage de connaissances pour soutenir le développement durable des collectivités ;

ATTENDU que les initiatives financées par le FMV visent l'assainissement de l'air, de l'eau, des sols et la diminution des émissions de gaz à effet de serre y compris la réalisation d'études de faisabilité ;

ATTENDU le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) constitue le guichet unique de réception des demandes de financement provenant des municipalités du Québec ;

ATTENDU que le rôle du Ministère consiste à émettre un avis à l'égard de chaque demande de financement soumise par les municipalités et les organismes municipaux ;

ATTENDU que suite aux commentaires reçus de la FCM, il appert opportun de bonifier le mandat qui serait confié pour une étude de faisabilité pour un écocentre viable et efficace sur le territoire de la MRC si la MRC devait obtenir l'aide financière demandée ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'offre bonifiée de services professionnels de Chamard Stratégies environnementales et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 13 septembre 2018 un règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que l'offre de Chamard Stratégies environnementales est de moins de 30 000 \$ toutes taxes incluses ;

ATTENDU qu'un contrat de ce montant peut être octroyé de gré à gré ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de bonifier la demande d'aide financière auprès du Fonds municipal vert offert par la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un écocentre viable et efficace sur le territoire de la MRC, tel que présenté ;
- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels de Chamard Stratégies environnementales pour la réalisation de l'étude de faisabilité, sur la base de leur proposition **et sous réserve** de l'obtention de l'aide financière demandée ;
- ▶ d'autoriser la direction générale et la coordonnatrice de projet en matières résiduelles à signer tout document nécessaire ou utile à la demande d'aide financière et afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-53

11.2.5 CONCOURS INSPIRATION MMQ EN GESTION DES RISQUES 2019 – PROJET

ATTENDU que la MRC de Coaticook a remporté le 1^{er} prix au concours Inspiration en gestion des risques 2019 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour son projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook visant à réduire les risques liés aux inondations sur son territoire ;

ATTENDU que ce prix est assorti d'un montant de 10 000\$ à utiliser pour la formation ou l'achat d'équipement ou matériel relatif à la gestion de risque ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil souhaite avec cet argent, poursuivre le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook et la gestion des risques d'inondation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook joue un rôle de leadership à l'échelle du Québec sur les enjeux de gestion de risque dans les espaces de liberté de rivière ;

ATTENDU que ce projet s'inscrit suite aux inondations majeures qu'a connues le Québec en 2017 et 2019 qui ont entraîné un nombre record de sinistrés et des coûts importants en termes de dommage, ce qui amènera le gouvernement du Québec à adopté un nouveau plan d'action sur l'aménagement relatif aux inondations ;

ATTENDU que le projet proposé vise à s'inspirer de communautés proactives et innovantes ayant passé à l'action afin que nous puissions encore mieux cerner les enjeux et pistes de solution de l'aménagement résilient face aux inondations en milieu rural ;

ATTENDU que la France est souvent citée en exemple par plusieurs experts dans le domaine de la gestion des risques d'inondation ;

ATTENDU que le CEPRI (centre européen de prévention de risque d'inondation) s'est montré intéressé à nous supporter en nous aidant à identifier des communautés à rencontrer, à élaborer une programmation de visite, en plus d'organiser un moment d'échange national et local sur la question de la gestion des risques d'inondation ;

ATTENDU que des contacts ont également été établis avec la région du Rhône qui est très active dans le domaine et la chambre d'agriculture de Vaucluse (équivalent de l'UPA) s'est dite très intéressée par notre démarche ;

ATTENDU que le projet comprend également un retour de mission qui vise à assurer un transfert de connaissance vers les acteurs intéressés et la population sur les enjeux et pistes de solution de l'aménagement résilient face aux inondations en milieu rural ;

ATTENDU que ce retour de mission représente l'élément central de la démarche puisqu'elle assure une retombée sur notre territoire et plus largement sur le Québec et les autres collectivités ;

ATTENDU que ce retour devra prendre plusieurs formes notamment, un rapport de mission, un mémoire, de la représentation politique et des séances d'information ;

ATTENDU que la transmission des connaissances apprises sur la gestion des risques d'inondation de ce projet visera tout particulièrement à influencer le gouvernement du Québec dans sa réflexion sur l'aménagement relatif aux inondations afin de permettre l'atténuation des risques en milieu rural sur l'ensemble du Québec ;

ATTENDU que le budget préliminaire du projet est d'environ 25 000\$, dont environ 5 000\$ pour le retour de mission ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 février 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de mission sur la gestion des risques d'inondation, tel que présenté ;
- ▶ de demander confirmation à la MMQ que le projet proposé répond aux attentes et règles de la MMQ quant à l'investissement de la bourse ;
- ▶ de confier le mandat à la direction de vérifier l'intérêt d'autres partenaires à participer à la mission.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 4 FÉVRIER 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 4 février 2020.

11.4 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 JANVIER 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole de la MRC de Coaticook du 29 janvier 2020.

11.5 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 FÉVRIER 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 12 février 2020.

11.5.2 ÉTUDE SUR LES BESOINS DE LOGEMENT

Au cours des derniers mois, l'enjeu du logement est ressorti beaucoup, que ce soit en matière de lutte à la pauvreté, dans les politiques familiales et des aînés locales ainsi que celle de la MRC, mais également au niveau de l'accueil des nouveaux arrivants et dans le Plan de développement de la Ville de Coaticook. Un montant de 2 000 \$ a été accordé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour réaliser une étude des besoins en logements, considérant que la dernière étude sur le territoire remonte à 2013 et qu'elle portait uniquement sur les besoins en logement social.

CM2020-02-54

11.5.2.1 OFFRE DE SERVICES – OBSERVATOIRE ESTRIEN EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (OEDC)

ATTENDU qu'une demande d'aide financière fut adressée au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en janvier dernier pour une étude sur les besoins en logements sur le territoire ;

ATTENDU que pour les besoins de la demande d'aide financière, une démarche proposée et un prix à cet effet devaient soutenir la demande ;

ATTENDU que trois offres de services ont été déposées à la SADC, partenaire de la démarche ;

ATTENDU que le comité de partenaires formé de la MRC, de la CDC et de la SADC a comparé les offres reçues en fonction de démarches et de prix proposés ;

ATTENDU que l'offre de l'Observatoire estrien en développement des communautés (OEDC) est celle que le comité a préférée ;

ATTENDU que l'offre fut présentée au Comité de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa dernière rencontre ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 13 septembre 2018 un règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que l'offre **révisée** de l'OEDC est de 31 450 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU qu'un contrat de ce montant peut être octroyé de gré à gré ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels de l'Observatoire estrien en développement des communautés pour une étude sur les besoins en logements sur le territoire de la MRC de Coaticook, sur la base de leur proposition ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 33 018,57 \$ dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Amén. urb. et dév. – Autre, FQIS», poste budgétaire 02 62995 996, à cet effet ;
- ▶ de facturer le tiers du coût des honoraires liés à l'étude à la SADC, jusqu'à concurrence de 11 000 \$;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la Partie I, département «Général» au paiement partiel de la dépense, afin que la MRC n'assume réellement qu'au maximum le tiers de la dépense réelle ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures progressives au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-55

11.5.2.2 MEMBERSHIP INSTITUTIONNEL

ATTENDU que le prix de l'offre de services professionnels de l'Observatoire estrien en développement des communautés (OEDC) pour l'étude sur les besoins en logements sur le territoire de la MRC de Coaticook est basé sur le tarif des membres institutionnels de l'OEDC ;

ATTENDU que l'économie liée au membership est de 10,5 % ou de 3 700 \$ pour le mandat à l'étude ;

ATTENDU que le membership annuel est de 35 \$;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de devenir membre de l'Observatoire estrien en développement des communautés pour l'année 2020, au coût de 35 \$;
- ▶ d'autoriser la direction générale à remplir et signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'y désigner l'agente de développement rural, Madame Sara Favreau-Perreault pour représenter la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 35 \$ dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Admin - Autres, Cotisation & Abonnements», poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-02-56

11.5.2.3 SOUTIEN FINANCIER DE LA MRC

ATTENDU que l'offre de l'Observatoire estrien en développement des communautés (OEDC) pour une étude sur les besoins en logements sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'un montant de 2 000 \$ a été accordé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ;

ATTENDU que la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Coaticook participera au projet et a confirmé un soutien financier de 11 000 \$;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de soutenir financièrement le projet d'étude sur les besoins en logements sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté, pour un montant de 9 029 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

Madame Line Gendron, se retire momentanément des discussions, puisque celle-ci est la directrice de la Maison des jeunes de Coaticook. Il est 20h45.

CM2020-02-57

11.5.3 AIDE FINANCIÈRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – CONCERTATION POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que trois (3) projets ont été déposés pour une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse de concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook, le 7 février dernier ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les trois (3) projets présentés et leur accorder l'aide financière provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) d'un montant total de 29 815 \$ comme ci-après décrite :

Accompagnatrice de milieu auprès des familles (Maison de la famille de la MRC de Coaticook) 8 565 \$

Ateliers Al-Fredo (Maison des jeunes de Coaticook) 10 520 \$

Étude sur les besoins de logement dans la MRC de Coaticook (MRC de Coaticook et partenaires) 11 000 \$

Total 29 815 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière en respect des engagements, sur réception des fonds et selon les modalités établies dans les protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	42/44	97,1 %	0	0

ADOPTION

Madame Line Gendron, se joint de nouveau aux délibérations du conseil de la MRC. Il est 20h52.

CM2020-02-58

11.5.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER, VOLET 1A – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la ministre de la Culture et des Communications et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ont fait l'annonce dans le cadre de l'Assemblée annuelle des MRC de la Fédération québécoise des municipalités, le 5 décembre dernier d'un nouveau programme d'aide financière soit le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

ATTENDU que ce nouveau programme vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

ATTENDU que le volet 1b vise la conclusion d'ententes avec les MRC et les municipalités pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale ayant un intérêt patrimonial ;

ATTENDU que pour les termes de ce programme un immeuble possédant un intérêt patrimonial est un bien immobilier, au sens du *Code civil* (RLRQ, c. CCQ-1991), qui a été construit avant 1975 (inclusivement) et qui correspond obligatoirement à l'une des deux conditions suivantes :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1. un immeuble qui bénéficie d'une mesure de protection attribuée en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* par une municipalité (immeuble patrimonial cité ou immeuble situé dans un site ou dans un immeuble patrimonial cité), par la ministre de la Culture et des Communications (immeuble patrimonial classé ou immeuble situé dans un immeuble ou dans un site patrimonial classé) ou par le gouvernement (immeuble situé dans un site patrimonial déclaré) ;
2. un immeuble dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans un inventaire effectué pour une municipalité ou une MRC et qui est également visé par une mesure de protection de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou un programme particulier d'urbanisme (PPU) ;

ATTENDU que la MRC a vérifié l'intérêt des municipalités locales ;

ATTENDU que la municipalité de Barnston-Ouest a manifesté son intérêt par sa résolution 20 02 019 afin de réaliser dans le cadre de ce programme, un carnet de santé ainsi que les travaux de restauration et préservation prescrits dans le carnet pour son centre communautaire ainsi que la caserne d'incendie ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a manifesté son intérêt par sa résolution 20-01-35260 afin de réaliser dans le cadre de ce programme des travaux de restauration (maçonnerie, toiture, fenêtres et escalier de secours) sur l'édifice de la Vieille poste ;

ATTENDU que la MRC n'encourt aucune dépense, les municipalités s'étant engagées à payer leur part des coûts admissibles ;

ATTENDU que les montants demandés sont de 160 000 \$ pour l'année 2019-2020 et 105 000 \$ pour l'année 2020-2021 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 février 2020 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de requérir le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b, pour les projets précités des municipalités de Barnston-Ouest et Coaticook, tels que présentés ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer le protocole et autres documents nécessaires avec le ministère au nom de la MRC, si la demande est acceptée ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 CAB EXPRESS

La greffière dépose l'infolettre CAB EXPRESS du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook à titre d'information.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion étant absent, aucun retour sur ses principales activités n'est livré.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le préfet, Monsieur Bernard Marion se joint aux délibérations du conseil de la MRC. Il est 21h29.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier décrit brièvement les principaux dossiers en cours.

14.1.2 SOIRÉE HOMMAGE À L'ENTREPRENEURIAT ET AU DÉVELOPPEMENT

Information est donnée à l'effet que la Soirée Hommage à l'entrepreneuriat et au développement se tiendra le 19 mars prochain sous forme de 5 à 7 au Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook. L'ensemble des maires, conseillers et directeurs généraux des municipalités y sont invités et peuvent confirmer leur présence auprès de l'agente de développement rural Sara Favreau-Perreault au rural@mrcdecoaticook.qc.ca ou 819 849-7083 poste 230.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h49.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 février 2020.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

